

RAPPORT ANNUEL

Expérimentation Voile d'hivernage

CAMPAGNE : 2019

EXPÉRIMENTATION :

Etude de l'impact du voile d'hivernage sur la protection contre le gel de printemps et la productivité des vignobles du Cheverny, de l'Orléanais, de la Touraine et de Bourgueil.

Ce document est la synthèse annuelle de l'essai. Les résultats détaillés par parcelle sont accessibles à partir du dernier paragraphe de ce rapport.

EXPLOITATIONS VITICOLES PARTICIPANTES

En 2019, seulement quatre exploitations viticoles dont une nouvelle a souhaité reconduire l'expérimentation sur la mise en place d'un voile d'hivernage contre huit exploitations en 2018.

ÉTAPE 1 : POSE DU VOILE

> LE VOILE

Le voile utilisé est un voile non tissé de polypropylène blanc à 30g/m².

La mise en place du voile a été laissée au choix du viticulteur : déroulement, ancrage ou fixation....

En 2019, les voiles ont globalement tenu aux intempéries. Sur certaines parcelles, on note néanmoins des déchirures aux extrémités des voiles et au niveau des piquets.

Selon le protocole, la pose du voile doit être faite entre le 15 mars et le 15 mai pour une durée ne pouvant pas excéder 20 jours.

En 2019, la pose du voile a été effectuée entre le 10 et le 23 avril pour une durée moyenne de 11 jours.

> LES MODALITÉS

Suite aux conclusions des essais menés en 2018, les modalités appliquées en 2019 sont pour l'ensemble des parcelles :

- couverture deux rangs,
- témoin non protégé



Parcelle de Candé su Beuvron

ÉTAPE 2 : PROTECTION PAR LE VOILE

> LE RELEVÉ DE TEMPÉRATURES

Le relevé de température a été effectué avec des sondes enregistreuses de température. Elles ont enregistré la température sèche toutes les heures, sur l'ensemble de la période du maintien en place du voile.

⇒ **Les thermomètres ont été étalonnés avant l'essai. Cependant, l'incertitude est de +/- 1.0°C. Il sera nécessaire de corréliser les températures relevées avec les observations faites.**



Parcelle de Cléry Saint André

Le tableau ci-dessous indique les différences observées entre les températures sous le voile par rapport aux températures du témoin non protégé

	Périodes froides	Périodes chaudes	Températures moyennes
Différence minimale*	-1.9°C	+1.5°C	+0.3°C
Différence maximale*	+0.2°C	+11.3°C	+1°C

* température sous voile – température témoin

Lors des périodes chaudes, la température sous le voile est augmentée par rapport au témoin pour l'ensemble des essais. La différence de température varie de façon importante d'une parcelle à l'autre.

Lors des périodes froides, le constat fait l'année dernière se répète. Deux phénomènes ont été observés : soit le voile a eu un **effet protecteur** avec un gain de températures (effet bénéfique), soit le voile a eu un **effet amplificateur** des températures avec une perte de température (effet néfaste).

⇒ **L'effet amplificateur ou protecteur du voile se répète cette année, sur des essais où le voile a été posé sur 2 rangs.**

> DÉGATS DU GEL

En 2019, le gel a eu peu d'impact sur la vigne car il est apparu tôt dans la saison (débourrement à une feuille). A ce stade, les bourgeons sont encore résistants aux gelées printanières.

Des comptages ont pu être faits sur la parcelle de Cléry Saint-André ne montrant pas de différences significatives.

Les observations de dégâts de gel sont cohérentes avec les relevés de températures effectuées.

La réalisation des essais avec la modalité couverture deux rangs donne des résultats mitigés en 2019.

Les deux phénomènes observés en 2018 se répètent cette année. L'effet du voile parfois bénéfique, parfois néfaste est aléatoire et dépend de nombreux autres facteurs (humidité, vent, ensoleillement) qu'il serait intéressant d'approfondir dans le cadre d'autres expérimentations.



Parcelle de Monthou-sur-Cher

RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PARCELLE

Cliquer sur les parcelles ci-dessous pour accéder à leur fiche de résultats

- > [Parcelle de Sauvignon blanc et Chardonnay à Coudes](#)
- > [Parcelle de Pinot noir à Candé sur Beuvron](#)
- > [Parcelle de Chardonnay à Cléry Saint André](#)
- > [Parcelle d'Arbois à Monthou sur Cher](#)